

SOCIÉTÉ

Le tabou autour des enfants morts-nés

NORMANDIE. Depuis peu, les parents de nourrissons nés sans vie peuvent désormais leur donner un nom à l'état civil. Une reconnaissance qui devrait aider les parents endeuillés.

L'ESSENTIEL

• **Depuis le 6 décembre 2021**, les parents d'un enfant né sans vie peuvent lui donner un nom de famille inscrit sur le livret de famille et à l'état civil. Cette inscription n'a aucun effet juridique. Auparavant, les couples ne pouvaient qu'octroyer un prénom à leurs enfants. Cette loi est rétroactive pour les enfants décédés avant cette date.

• **En France**, il n'y a pas de durée légale de gestation pour considérer qu'un enfant est mort-né. Après 15 semaines de grossesse, il est considéré comme tel. Lorsque l'accouchement intervient après 20 semaines de grossesse (5ème mois de grossesse), la mère peut disposer d'un congé maternité.

• **La loi** a évolué : avant 2008, seul un fœtus au-delà de 22 semaines d'aménorrhée (absence de règles chez une femme) existait au regard de l'état civil.

Le couple dispose de 10 jours après la naissance pour choisir d'offrir des obsèques à leur bébé ou de confier le corps à l'hôpital pour une crémation.

• **En 2019**, le taux de mortalité périnatale, enfants nés sans vie ou décédés au cours des 7 premiers jours de vie, s'élève à 10,2 pour mille naissances en France, soit près de 7000 nourrissons.

ÉLISE KERGALE

Il y a d'un côté des parents qui ne demandent qu'à libérer la parole et de l'autre un entourage, et parfois même le corps médical, qui ne veut pas entendre leur souffrance. Le deuil périnatal, ces parents qui ont perdu un enfant juste après la naissance ou avant même qu'il soit né (près de 7000 bébés en 2019), est encore incompris aujourd'hui en France. « Nous n'avons pas de nom officiel dans le dictionnaire comme un veuf ou une veuve qui a perdu son conjoint ou un orphelin ses parents. Il y a bien le terme *parange* (utilisé sur les forums et réseaux sociaux NDLR) qui a été proposé par une écrivaine, mais il n'a finalement pas

été retenu officiellement », fait valoir Mélody Darde, 29 ans. Cette Euroïse mère de trois garçons a perdu son deuxième fils, Aaron, en novembre 2019. Il est mort in utero (dans l'utérus de sa mère) alors que Mélody était à un mois d'accoucher.

UNE LOI SYMBOLIQUE

Même si ces parents endeuillés par la perte d'un enfant né sans vie n'ont pas de statut officiel, la loi, grâce à la pression des parents et associations, leur permet désormais depuis décembre 2021, de mettre un nom de famille à leur nourrisson à l'état civil. Une réelle avancée dans la reconnaissance de leur deuil. « C'est symbolique, mais cela donne une identité à un enfant et le place dans une filiation, même s'il n'a pas de personnalité juridique », souligne Sophie de Chivré, 34 ans, une Caennaise mère de trois filles, dont l'aînée, une petite Augustine est née sans vie, en 2017. Alors qu'une grave malformation cardiaque a été décelée à sa fille au 5ème mois de grossesse, Sophie s'est résignée à subir une interruption médicale de grossesse.

« Mais la réalité, c'est que cet enfant n'est pas interchangeable »

Sophie

Face à un entourage parfois mutique ou maladroit qui ne veut pas voir la situation, les couples bien seuls peinent à se reconstruire. « C'est compliqué à vivre pour les parents, car très souvent les proches ne perçoivent pas la perte de cet enfant comme un deuil, car celui-ci n'a pas existé sur le plan social. Or pour ces couples, il a eu une existence même si elle a été de courte durée », souligne Christine Krautter écoutante et accompagnante bénévole au sein d'Agapa.

L'association propose un accompagnement aux couples confrontés au deuil périnatal. Sophie a dû parfois affronter les



La loi, grâce à la pression des parents et associations, leur permet désormais depuis décembre 2021, de mettre un nom de famille à leur nourrisson à l'état civil. Photo STÉPHANIE PÉRON

maladresses et le manque d'empathie parfois de la part de l'entourage ou encore de certains professionnels de santé non formés. « Un mois après mon accouchement je voyais ma médecin généraliste qui gêné a fait comme si de rien n'était. Et puis certains proches vous disent parfois pour vous consoler : « Allez, tu en feras un autre rapidement ». Mais la réalité, c'est que cet enfant n'est pas interchangeable. [...] J'ai aussi pris des distances avec des amis qui

étaient enceintes à la même époque que moi et qui pour certaines ont pu être indécises. »

Pour surmonter cette épreuve et aider d'autres couples en souffrance, Sophie a monté, en septembre 2020, un podcast dans lequel elle recueille les témoignages de ces parents meurtris. Mélody, qui souhaite créer une association, a lancé un groupe privé Facebook où les parents peuvent échanger entre eux sur leurs difficultés et douleur.

Pour ces deux femmes, suivies par des psychologues, et leurs conjoints, leurs enfants à la vie éphémère a une place à part entière dans leur famille. Mélody a accroché les photos d'Aaron dans le salon familial. « Pour son grand frère de 7 ans, ça reste son petit frère. » Sophie et son mari se rendent avec leurs deux filles jumelles, tous les ans, au carré des anges au cimetière-parc de Caen, où reposent les cendres d'Augustine. ■